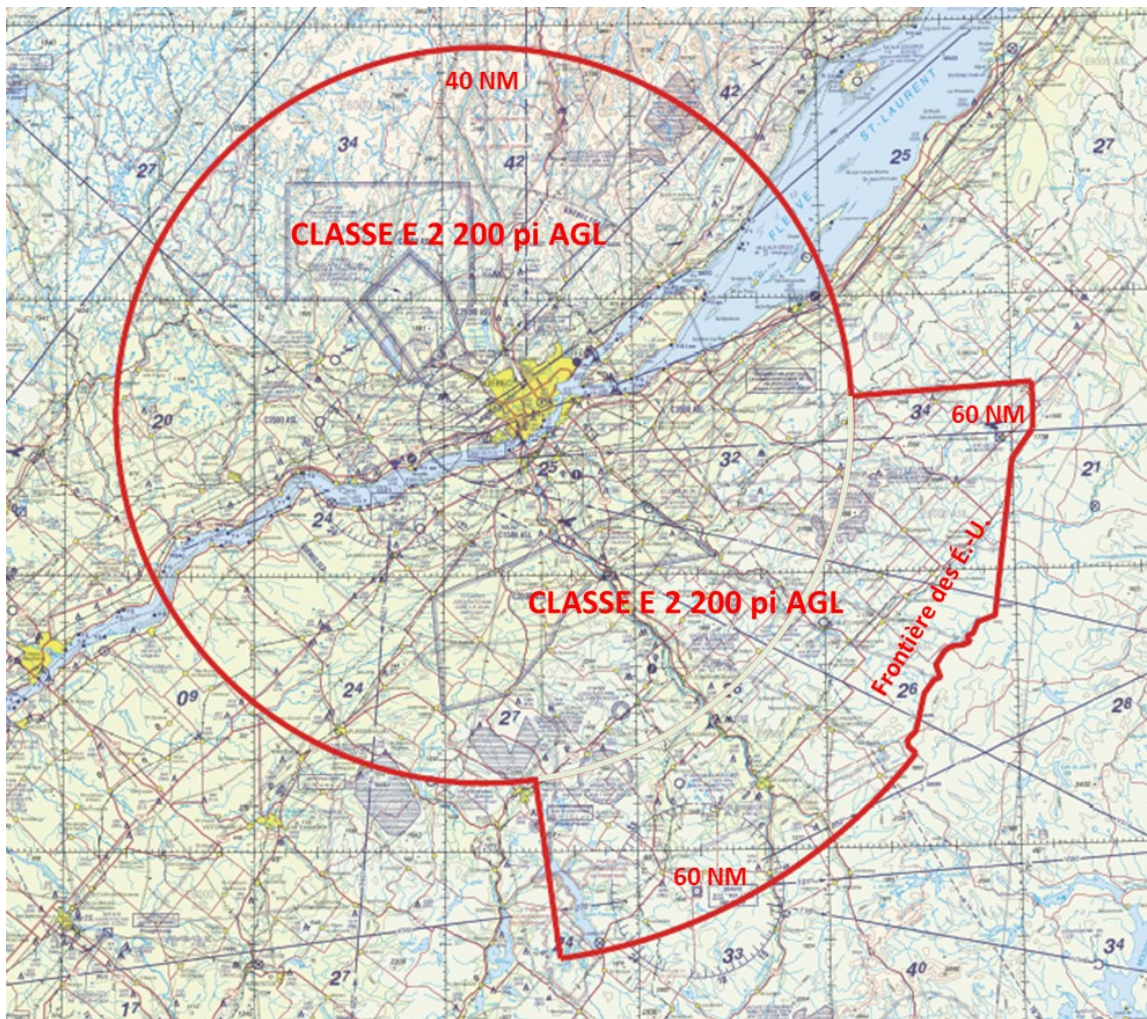


## AVIS DE MODIFICATION

### Élargissement de l'espace aérien contrôlé de classe E Aéroport international Jean-Lesage de Québec

L'ACC de Montréal a demandé l'établissement d'une zone de transition (TA) contrôlée de classe E à partir de 2 200 pieds au-dessus du sol (AGL) autour de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec. Cet élargissement de l'espace aérien contrôlé permettra des altitudes minimales de guidage plus basses afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation IFR dans la région terminale de Québec. De plus, il simplifie la structure de l'espace aérien dans la zone concernée.

La TA s'étend à un rayon de 40 NM centré sur l'aéroport international Jean-Lesage de Québec et de 60 NM vers le sud-est, tel qu'illustré dans l'esquisse de carte ci-dessous.



**NON DESTINÉE À LA NAVIGATION**

L'établissement de cette TA entrera en vigueur le 25 avril 2019 à 0901 UTC (temps universel coordonné). Les publications et les cartes aéronautiques pertinentes seront modifiées en conséquence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Téléphone : 800-876-4693  
Télécopieur : 877-663-6656  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)